

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025 à 18h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, M. Denis ROUME, Mme Laurence HOTTE, Mme Michelle FROMONT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, M. David ALBRAND.

Absents : Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.
M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.
M. Gwenaél CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_133 : SGGA : Délibération Grand Site de France

Vu le rapport de présentation sur l'avancement du projet Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche ;

Étant donné l'appartenance de la commune de Lagorce dans le périmètre du projet Grand Site de France,

Vu la concertation menée sur le territoire et la participation de la commune au SGGA ;

Étant donné l'intérêt portée à la question de la biodiversité et des paysages ;

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- D'approuver le dossier de candidature des Gorges de l'Ardèche au label Grand Site de France,
- De soutenir le portage de cette candidature par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche dont elle est membre,
- De valider le programme prévisionnel d'actions à 8 ans tel que présenté,
- De s'engager à participer à la gouvernance du projet et en particulier au sein du Conseil de territoire,
- De s'impliquer dans les actions qui la concerne en y apportant sa contribution en fonction des moyens dont elle dispose.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Mme Laurence HOTTE,
Secrétaire de séance



M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le **09 JAN. 2026**

ID : 007-210701264-20251218-DE_2025_133-DE

SLO